

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 66 DU 09 AOUT 2019
MODIFIANT LA DECISION N° 55 DU 03 JUIN 2019
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

Le directeur par intérim de l'Etablissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu la décision Enim n° 55 du 03 juin 2019 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine;

DECIDE :

Article 1

A la première ligne de l'article 4 de la décision n°55 du 03 juin 2019 susvisée les mots :

« *Délégation est donnée à Mme Eloise PETIT, chef de cabinet* » sont remplacés par :

« *Délégation est donnée à M. Lionel DESMAISONS, chef de cabinet* »

Article 2

La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, entre en vigueur le 12 août 2019.

SIGNÉ
Le Directeur par intérim
de l'Etablissement national des invalides de la marine

Edouard PERRIER